

NOTE AUX PARENTS

Si vous préférez acheter des tickets en Mairie, la délivrance des tickets sera assurée 1 lundi par mois de 9 heures à 12 heures.

Si pour diverses raisons, il ne vous est pas possible de venir à ces permanences, vous pouvez, **les jours précédents**, déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie, une enveloppe mentionnant le nombre de tickets désiré, ainsi que le paiement correspondant (***toute demande de délivrance de ticket sans règlement et après les permanences ne sera pas acceptée***). Ceux-ci pourront être récupérés ***aux heures d'ouverture de la Mairie*** les jours **suivants** la permanence.

En cas de non présentation de ticket pour le repas du midi, le ticket est facturé en supplément des tickets habituels.

Veillez à bien préciser au dos de **chaque ticket le nom et le prénom de l'enfant ainsi que la date correspondant au jour du repas**, ceci afin de faciliter le pointage des enfants déjeunant au restaurant municipal. Ces indications permettront aussi, en cas de réclamation concernant un ou plusieurs tickets blancs, de justifier la présence ou non de l'enfant et de régulariser la situation.